

Contribution Thème B Fiche 1 « Statut recrutement » ; congrès 2024

par Frédérique Rolet, élue UA à la CAN

Le nombre d'inscrits aux concours de l'enseignement et le nombre de lauréats sont régulièrement l'objet de commentaires dans les medias. Il ressort clairement que la crise de recrutement des professeurs s'installe. Elle est le fruit de longues années de dégradation des conditions de travail, faiblesse des rémunérations, déclassement global du métier. A problème complexe, réponses complexes : il faudrait augmenter la part du PIB consacré à l'éducation, en baisse par rapport aux années, revaloriser l'ensemble des personnels de l'éducation, instaurer des pré-recrutements et une formation des maîtres revue.

On en est très loin et selon une tradition répétée chez nos décideurs, largement développée par le gouvernement de droite actuel, le système des concours et le niveau d'exigence requis seraient cause de la désaffection par rapport au métier, ce qui justifierait une nouvelle réforme de la formation des maîtres. Ces pré-supposés coïncident bien avec la volonté gouvernementale de saper les fondements de la Fonction Publique par l'augmentation du nombre de contractuels, le développement du mérite, un management autoritaire.

Le caractère « libéral » du métier enseignant, la relative autonomie dont jouissent les personnels constituent un obstacle et il s'agit bien de remodeler la professionnalité enseignante en diminuant l'expertise des personnels plus enclins à subir prescriptions et accepter des réformes régressives.

Cette orientation politique, loin d'attirer les étudiants vers les métiers de l'éducation, risque d'avoir l'effet contraire car elle entre en contradiction avec la réalité de la désaffection par rapport au métier, combinaison de plusieurs facteurs. **C'est ce qu'illustre un récent sondage IPSOS (1) commandité par la Cour des Comptes, qu'elle ne souhaitait pas publier au vu des résultats. En effet, les diverses questions s'adressant à des étudiants sur le métier d'enseignant donnent comme première raison de leur rejet l'insuffisance des salaires (22%), les conditions de travail (29%), la longueur des études et le niveau de diplôme ne venant qu'à la fin (5%) .** Quelles conclusions du gouvernement ? On abaisse le niveau d'exigence, on accélère la déqualification du métier...

Au-delà de la formation, la question est celle de la professionnalité enseignante, de la conception du système éducatif, la formation des maîtres ayant partie liée avec la démocratisation de l'enseignement et le combat contre la sélection et la ségrégation sociale. Afin de faciliter l'entrée de tous les élèves dans les apprentissages, amener l'ensemble des jeunes à acquérir une culture riche et émancipatrice, dès les années 70 plusieurs syndicats de la FEN développent l'idée d'une formation de haut niveau scientifique, pédagogique et professionnel de la maternelle à la fin du second degré (2).

Rappelons qu'avant 2009 et la réforme Darcos de l'inscription en M2 nécessaire pour passer le concours, 60 % des candidats au Capes avaient une maîtrise ; ce qui se confirma après l'instauration du cursus LMD : en 2018 60 % des candidats aux concours du second degré détenaient un master avant le concours.

Toute l'histoire de la formation des maîtres a montré le besoin d'une amélioration de la formation des enseignants, articulant savoirs académiques, savoirs didactiques liés aux objectifs de la transmission, permettant aux étudiants d'être formés à et par la recherche, introduisant progressivement des éléments de professionnalisation, s'inscrivant dans un continuum de formation prolongé en T1 et T2. L'ensemble de ce processus de construction de la professionnalité exige du temps et suppose que le concours soit placé suffisamment tard pour permettre le recrutement sur des critères prenant en compte toutes ces dimensions.

Les positions théorisant le fait que l'essentiel réside dans le contenu de la formation indépendamment de la position du concours font l'impasse sur plusieurs problèmes quant à la formation disciplinaire mais aussi quant aux viviers.

Maîtriser les contenus disciplinaires dans leur diversité est indispensable à la formation d'un bon professionnel. Or, le volume des formations disciplinaires universitaires a diminué depuis 1997 et se situe désormais autour de 1 500 heures annuelles voire moins (voir dès 2011 les inquiétudes exprimées à Valérie Pécresse par Michel Vauzelle, celle-ci projetant de fixer un seuil de 400 heures de cours par an pour une licence). C'est le résultat de l'absence de moyens dévolus aux Universités alors qu'augmentait le nombre d'étudiants.

Placer le concours en L3 aggraverait la situation et poserait des questions auxquelles le gouvernement se garde bien de répondre : comment s'effectuerait la sélection ? L'année de L3 serait-elle consacrée à la préparation aux concours ? **Qui peut croire qu'ensuite l'État employeur consacrerait des moyens à des approfondissements disciplinaires alors que les lauréats seront pris dans des stages puis utilisés comme moyens d'enseignement ?** Quand de plus ce même État développe un projet éducatif fondé sur la sélection des jeunes, les uns dès le collège, d'autres par le biais de Parcoursup ce qui induit un pilotage des pratiques pédagogiques sans le besoin de professeurs concepteurs, possédant un haut niveau de maîtrise disciplinaire.

Nous avons besoin aussi de tenir compte des choix des étudiants, de la diversité de leurs parcours, des problèmes de gestion des flux. **La persistance d'une crise de recrutement dans le second degré doit inciter à laisser ouverte la possibilité à différents niveaux du cursus universitaire de se diriger vers les concours du professorat et de l'éducation . Actuellement aux concours externes de l'enseignement public du second degré, 32 % des admis sont issus des INSPE (3).** Pour les lauréats détenteurs d'un master disciplinaire, des compléments de formation en termes de préprofessionnalisation devront être donnés pendant l'année de stage. D'un autre côté pour ceux qui échoueraient aux concours ou modifieraient leurs choix, il s'agit de ne pas fermer de débouchés et laisser la possibilité de se réorienter ou de poursuivre en 3^{ème} cycle.

Le problème central est que les divers schémas de formation des enseignants ont toujours été biaisés principalement par la volonté d'économiser les moyens. Année de stage à temps plein, année de M1 saturée entre préparation du master, du concours et tiers temps d'enseignement... schémas de formation inadaptés aux contenus juxtaposés au lieu d'une formation intégrant progressivement les diverses composantes indispensables au métier d'enseignant et de CPE, incapacité à dispenser une formation adaptée selon les parcours des candidats selon qu'ils possèdent un master MEEF, un master disciplinaire ou passent par la troisième voie... les critiques émises par les étudiants sont récurrentes.

Quant à la revendication de prérecrutements offrant le double avantage d'assurer des viviers et de favoriser la mixité sociale, ils n'ont jamais revu le jour depuis la disparition des IPES en 1978. Si en effet la durée des études ne constitue pas le principal obstacle à l'attractivité du métier, il est nécessaire de donner la possibilité aux étudiants des classes populaires d'acquérir un master et de préparer les concours dans de bonnes conditions, d'autant que ces derniers sont sous représentés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (cf note de la DEPP in N°101 Education et formation Novembre 2020).

Une étude de la DEPP portant sur l'origine sociale des enseignants comparée à celle de la population active montre que depuis les années 1990 les milieux populaires accèdent plus à la profession d'enseignant, que la réforme de la mastérisation n'a pas diminué l'accès à la profession pour les élèves des milieux populaires.

Les enseignants sont d'une origine sociale plus favorisée comparée à la population active (51% ont un parent appartenant aux professions intermédiaires ou cadres et professions intellectuelles supérieures contre 29% pour les actifs en général). Mais cela renvoie à des tendances plus générales et non au niveau de diplôme exigé pour le professorat : c'est globalement la surreprésentation des enfants de professions intermédiaires ou cadres parmi les étudiants accédant à un diplôme de l'enseignement supérieur au sein de la population active qui est en cause (70% titulaires d'un diplôme du supérieur contre 30 à 40% pour les enfants d'ouvriers et d'employés accédant à un diplôme au-delà du bac, la plupart du temps bac+2).

La question est donc celle de la démocratisation, des enjeux du système éducatif dont la formation des maîtres.

Frédérique Rolet, membre de la CAN nationale

(1) Interview de Laurent Frajerman in Café pédagogique 2023/07/07 : <https://www.cafepedagogique.net/2023/07/07/crise-de-recrutement-des-profs-la-faute-aux-salaires-et-conditions-de-travail>

<https://www.cafepedagogique.net/wp-content/uploads/2023/07/20230201-enquete-Ipsos-2022-devenir-enseignant-recrutement-formation-initiale-enseignants.pdf>

(2)

- **Février 1971 : Assises nationales sur la formation et le recrutement des maîtres SNES SNE.Sup SNEP SNPEN.** 4 années de formation scientifique et une année de formation pédagogique, technique et pratique dans toutes les disciplines et pour les maîtres de tous les niveaux d'enseignement. Exigence de résorption de l'auxiliariat. Prérecrutement intervenant tot au cours des études universitaires.)

- **Février 1973 Colloque national « Former des maîtres pour notre temps » SNES SNESup SNEP SNPEN :** Lutttes syndicales contre la réforme de l'Université. Echec du gouvernement dans la tentative de mise en place, parallèlement à la réforme des cursus universitaires, des centres de formation des maîtres sous une forme semblable à celle du projet initial d'ITFP (Instituts techniques de formation pédagogique) et de CFPM (Centres de formation pédagogique des maîtres). Mise en place d'un groupe de travail sous l'égide du recteur Paulian tenant compte des oppositions aux projets précédents : le texte prévoit l'unification progressive de la formation des maîtres, dans l'immédiat tous ceux du second degré ; l'élévation du niveau de la formation scientifique donnée à l'Université, la maîtrise pour tous les maîtres du second degré (y compris EPS, enseignements technologiques et artistiques), une formation pédagogique par étapes depuis l'entrée dans les centres universitaires de formation jusqu'à la fin de carrière par la formation continue. Les centres de formation d'enseignants seront des centres universitaires, leur accès permettra une orientation non autoritaire des étudiants du fait de voies de formation diversifiées et ouvertes. Combinaison de pré recrutements et concours national ouvert à tous les titulaires de la maîtrise)

(3) note de la DEPP 23-46 Nov 23